

2021 - 2026

PLAN VÉLO COMMUNAUTAIRE



**Le vélo
un mode de déplacement à part entière**





Le Plan de Déplacements Urbains a mis en évidence la place encore trop marginale du vélo sur le territoire, pourtant approprié pour les déplacements de courtes et moyennes distances. Le plan vélo vise à mettre en synergie l'ensemble des actions menées pour développer ce mode de déplacement et parvenir à tripler son usage d'ici 2030.

Françoise ROSSIGNOL
Vice-présidente en charge
des Mobilités-transports et des Grands projets



Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de décliner la politique cyclable communautaire en cohérence avec les besoins des usagers. Outre le développement d'infrastructures (pistes, bandes, stationnement), un travail d'accompagnement est nécessaire auprès des différents publics (adultes, enfants, entreprises...). Des événements festifs permettront également de promouvoir le vélo comme mode de déplacement à part entière.

Didier MICHEL
Conseiller délégué au Plan vélo



La mobilité et notamment la mobilité douce font partie des priorités de la Communauté Urbaine d'Arras. Pour permettre à nos habitants de se déplacer dans leur vie de tous les jours, à vélo et en toute sécurité, nous nous devons de développer des infrastructures qui répondent à leurs attentes. Ce plan vélo nous donnera le cap. C'est notre ambition pour que notre territoire soit un territoire facile à vivre, facile à circuler à vélo.

Frédéric LETURQUE
Président de la Communauté Urbaine d'Arras



Synthèse

Pour parvenir **à tripler la part modale du vélo d'ici 2030**, il est indispensable de décliner la politique cyclable communautaire sous la forme d'une stratégie d'intervention basée sur les besoins des usagers. Plusieurs leviers d'actions devront être mobilisés, et l'ensemble des acteurs locaux sera associé. Le plan vélo a pour objectif de favoriser l'usage du vélo grâce à la mise en place de mesures d'accompagnement financier, d'aménagement d'infrastructures, de formation ou encore de développement des services associés à l'usage du vélo. Ce plan doit permettre de développer la pratique cyclable comme moyen de transport, quotidien ou occasionnel en fonction des besoins de déplacements des usagers.



Contexte

L'enquête ménage déplacement réalisée en 2014 dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de la CUA montre que le vélo occupe une place marginale dans les modes de déplacements des habitants du territoire, avec une part modale inférieure à 1%, alors que la relative compacité du centre-ville arrageois et la topographie sont autant d'éléments pouvant concourir au développement de ce mode de déplacement pour les courtes et moyennes distances.

Par ailleurs, malgré les aménagements existants sur le territoire, le réseau cyclable actuel présente encore de nombreuses discontinuités. Le réseau est également confronté à de multiples dysfonctionnements tels que le manque de lisibilité, l'inconfort voire l'insécurité des itinéraires.

En outre le réseau cyclable offre peu de connexions avec le réseau structurant de transports collectifs, et plus globalement, le vélo est peu pris en compte comme maillon de la chaîne intermodale. Pourtant, le vélo peut s'avérer pertinent sur de courtes distances ou pour du rabattement vers les transports collectifs (gares, arrêts de bus, parkings-relais, ...).



Enfin les pôles générateurs accessibles à vélo et les aménagements cyclables existants sont difficilement identifiables par les usagers compte tenu de l'absence de jalonnement.

Finalement, ces problématiques :

-  De lisibilité, jalonnement et continuité des itinéraires cyclables ;
-  De stationnement et de rabattement des usagers ;
-  De confort et de sécurité des aménagements ;
-  De services offerts aux usagers ;
-  De coordination entre les différents acteurs.

Constituent les principales raisons de la faible part modale des deux roues recensées sur le territoire.

Le plan vélo constitue la feuille de route en matière de politique cyclable pour les années à venir afin de construire et valoriser la pratique cyclable à l'échelle de la Communauté Urbaine d'Arras, et de tendre vers l'objectif de tripler la part modale du vélo d'ici 2030.

Par ailleurs, le territoire dispose d'un potentiel important pour encourager la pratique de ce mode de déplacement et bénéficie à ce titre de nombreux atouts culturels et touristiques avec la Scarpe, le patrimoine communautaire, ainsi qu'une topographie favorable. Ces éléments doivent favoriser la pratique du vélo et améliorer la part modale actuellement très faible de ce mode de déplacement.



**6 axes
d'orientations**

23 actions

Orientation 1 :

Développer un réseau cyclable sécurisé, maillé et attractif

Définir, en les hiérarchisant, les itinéraires structurants de déplacement en mode doux à aménager sur l'ensemble du territoire.

 **Action 1 : Mettre en place un schéma directeur cyclable approuvé en avril 2023.** (CF page 8-9)

 **Action 2 : Sécuriser les points d'échange et les principaux axes routiers**

- Identifier les points d'échanges et axes routiers nécessitant une attention particulière
- Étudier les aménagements ponctuels ou linéaires à réaliser en priorité.

 **Action 3 : Systématiser le double-sens cyclable**

- Identifier les rues à sens unique dans les zones 30, zones de rencontre ou aires piétonnes.
- Vérifier si le double sens cyclable y est appliqué et dans le cas contraire si un arrêté a été pris.

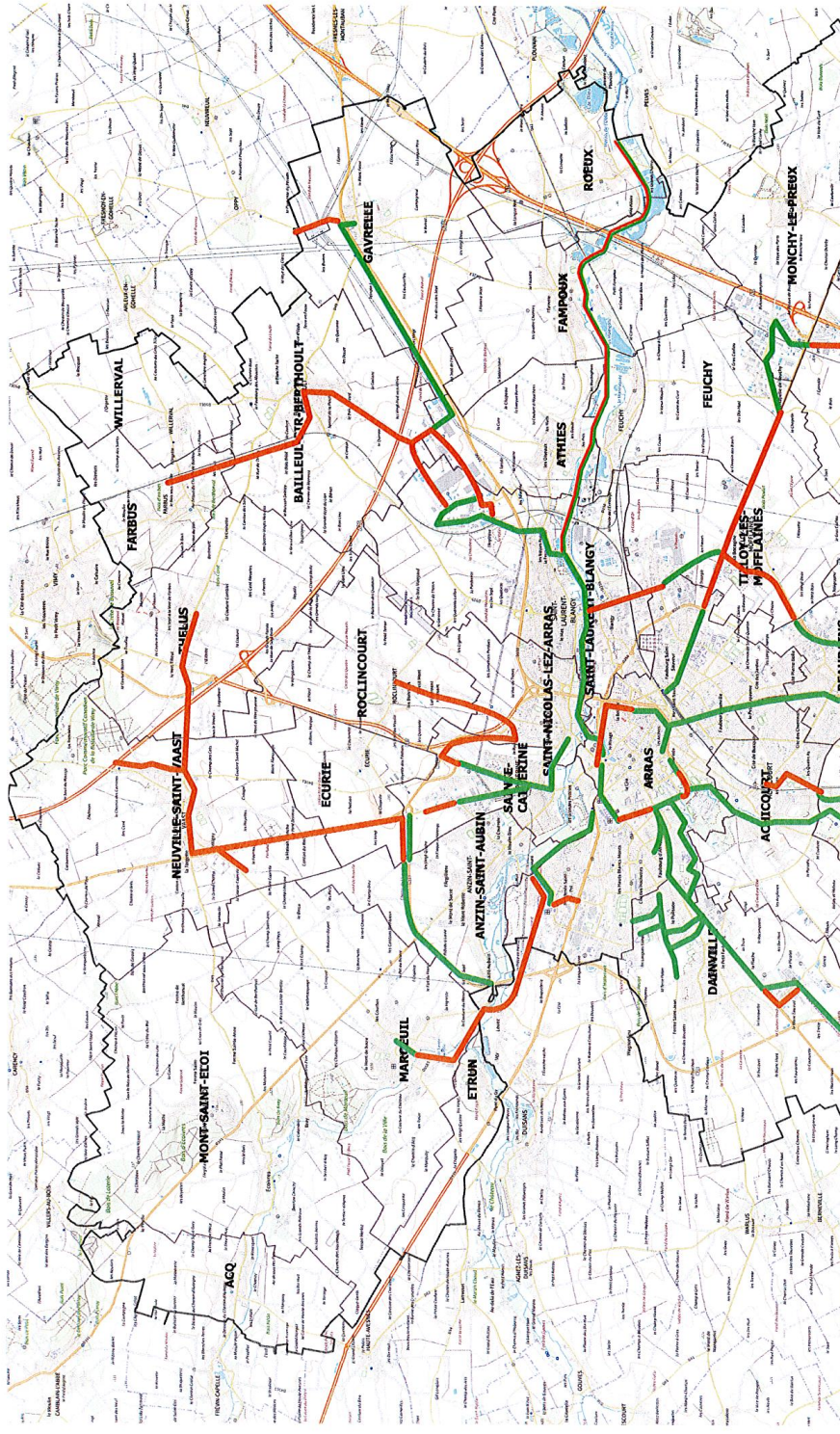
 **Action 4 : Faciliter et sécuriser les accès aux zones d'activités**

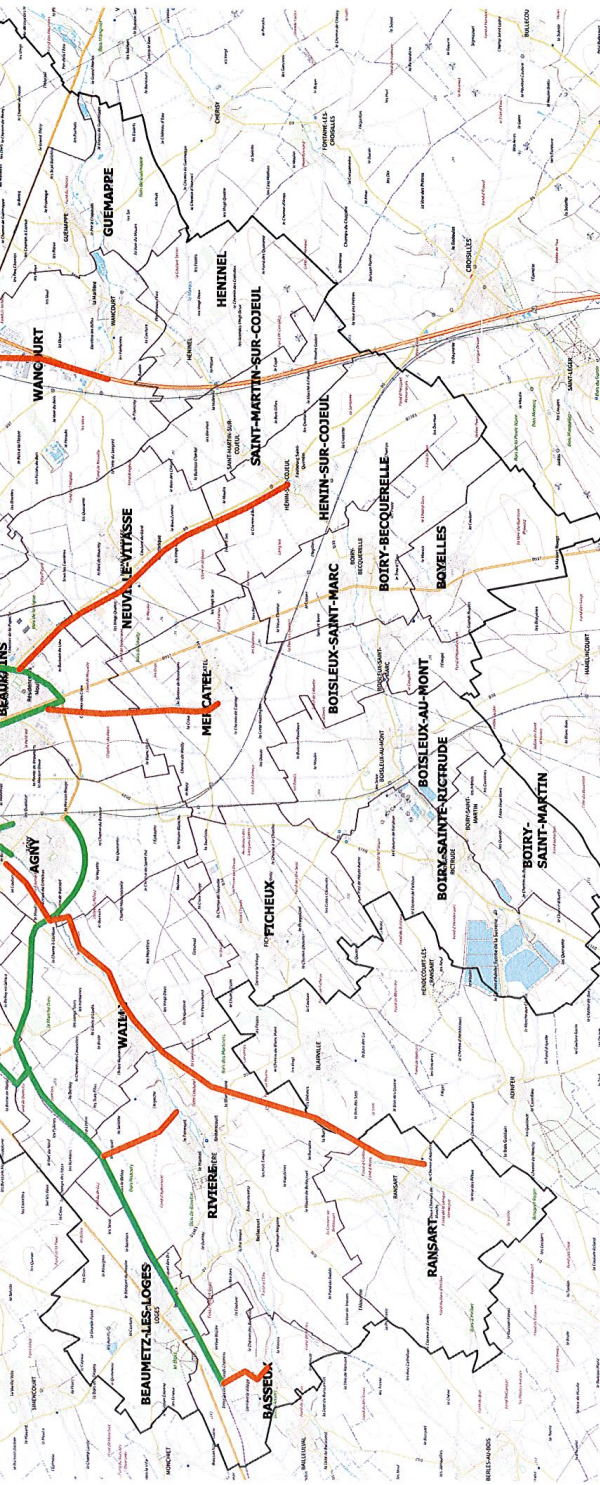
- Réaliser en priorité les aménagements permettant de se rendre dans les zones d'activités et zones industrielles du territoire.

 **Action 5 : Jalonner les itinéraires cyclables**

- Améliorer la visibilité et l'accessibilité des itinéraires cyclables.

Aménagements modes doux 2022/2026





— Axes cyclables existants

— Projets 2022/2026





Orientation 2 : Développer l'offre de location ARTIS

Valoriser l'offre actuelle et poursuivre le développement des services.

Action 6 : Déployer le parc de vélos électriques

L'objectif est d'augmenter le nombre de vélos disponibles à la location afin de diminuer le délai d'attente entre la demande de l'utilisateur et la mise à disposition d'un vélo. L'augmentation du nombre de vélos disponibles permettrait également d'étudier la possibilité de proposer de la location de vélo sans limitation de durée, ou à minima d'allonger la durée maximale qui est aujourd'hui de 12 mois. L'objectif est d'augmenter le parc de 80 vélos pour atteindre 500 vélos dans la flotte de V'Electric.

Action 7 : Diversifier l'offre proposée à la location longue durée

Afin de répondre à la demande des usagers, le parc de vélos cargos pourrait être augmenté. Les vélos cargos, à assistance électrique ou non, permettent de transporter de 2 à 4 enfants, et jusqu'à 100 kg. La mise en place de vélos familiaux est également envisagée.

Action 8 : Développer l'offre de location de courte durée

Cette action consiste à poursuivre le développement de l'offre de location de courte durée et de multiplier les points de location, en s'appuyant notamment sur les sites touristiques du territoire. En complément, des accessoires seront mis à disposition des clients (porte-enfants, remorques, casques, etc).

Orientation 3 : Poursuivre la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement financiers

Poursuivre l'accompagnement d'aide à l'achat de vélos électriques et mettre en place le Forfait Mobilité Durable.

 **Action 9 :** Aider à l'achat de vélo à assistance électrique
Il s'agit de poursuivre le dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique dans le but d'augmenter la part modale du vélo. L'action consiste à augmenter le budget alloué au dispositif et à diversifier les vélos pris en compte.

 **Actions 10 :** Promouvoir le Forfait Mobilité Durable
En premier lieu, l'action consiste à mettre en place au sein de la CUA le FMD. Dans un second temps l'action consiste à valoriser le FMD auprès des entreprises du territoire via une communication spécifique (flyer, mail ...).



Orientation 4 :

Rouler en toute sécurité

Communiquer sur les bonnes pratiques et proposer des ateliers en lien avec les partenaires associatifs.

Action 11 : Equiper correctement son vélo

L'action consiste à communiquer sur les équipements essentiels à la sécurité du cycliste. Des sessions d'information particulières pourront également être proposées, notamment en milieu scolaire. En complément de ces communications, des kits comprenant gilet fluo, bracelet et éclairage pourraient être distribués lors d'événements ou d'animations tels que Mai à Vélo et la semaine de la mobilité.

Action 12 : Entretenir et réparer son vélo

La première partie de l'action consiste à établir une fiche de contrôle technique vélo reprenant les éléments de base à vérifier régulièrement pour une pratique en toute sécurité. Des actions de contrôle technique des vélos pourraient être mises en place lors d'événements sur le territoire. En complément, des bornes de réparation pour vélos pourraient être installées en différents lieux du territoire. Ces bornes permettent d'effectuer de petites réparations sur son vélo en toute autonomie, grâce aux outils enchaînés mis à disposition. Enfin, il serait intéressant de recenser les lieux de réparation de vélos existants sur le territoire afin d'orienter les usagers désireux de remettre en état leur équipement.

Action 13 : Marquer son vélo

L'action consiste à communiquer sur l'importance du marquage vélo dans le cadre de la lutte contre le vol. Des actions en partenariat avec les associations d'utilisateurs du vélo, proposant déjà le marquage vélo, pourraient être mises en place, notamment lors d'événements.

Action 14 : Lutter contre le vol de vélo

L'action consiste à communiquer sur les bonnes pratiques pour éviter le vol de son vélo, à savoir : Attachez toujours votre vélo, optez pour le bon cadenas, sécurisez le cadre du vélo, vérifiez avant de partir. Les communications pourront être faites via différents canaux : flyer lors d'événements, réseaux sociaux, site internet ...



Parc vélos



La Communauté Urbaine
d'Arles promeut pour
ses usagers des garages à
vélos sécurisés.
Celui-ci sera mis en
service fin juin.
Pour en connaître les
modalités d'utilisation,
contactez l'agence
ARTIS au 04 77 10 00 00.

Abonnements **Artis**
04 77 10 00 00



Artis



Orientation 5 :

Stationner en toute sécurité

Déployer une offre de stationnement répartie sur l'ensemble du territoire.



Action 15 : Stationner en ville

Conformément à la réglementation relative à la suppression des emplacements de stationnement se trouvant en amont des passages piétons, il s'agit de proposer l'implantation de stationnement vélo sur ces espaces. L'objectif principal de cette mesure est de diminuer les accidents en permettant aux piétons d'avoir une vue dégagée sur la chaussée pour s'engager sans danger et aux automobilistes d'avoir une meilleure visibilité et mieux anticiper la traversée d'un piéton. Toutefois, elle permettra également de disposer d'emprises pour développer le stationnement vélo en centre urbain, sans pour autant prendre de la place sur l'espace public.



Action 16 : Stationner sur son lieu de destination

L'objectif est de favoriser la disponibilité de stationnement vélo adapté dans les espaces privés ou publics par le déploiement d'une réelle politique de stationnement vélo. L'action consiste à établir un guide technique du stationnement (type de matériel, nombre, implantation, ...) en fonction du contexte et de la durée de stationnement et déployer une offre de stationnement aux abords des établissements recevant du public, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels ...



Action 17 : Aménager des stationnements vélo dans les constructions neuves

L'article 12 du règlement du PLUi de la Communauté Urbaine d'Arras fixe des normes concernant le stationnement vélo. Les normes de stationnement vélo sont applicables à toute construction. Il s'agit de veiller au respect de cette règle notamment au moment de l'étude des permis de construire.



Action 18 : Stationnement et transport collectif

L'objectif est de proposer autour des transports collectifs, dans les quartiers les plus denses, à la gare, au niveau des haltes ferroviaires principales des solutions de stationnement adaptées pour permettre le stationnement sécurisé des vélos sur de longues durées (journée). Cela permettra plus largement de mieux articuler les différents modes de déplacements pour renforcer leur complémentarité. Il s'agit donc de poursuivre le déploiement des garages à vélos sécurisés à accès réservé en partenariat avec Artis, aux abords des principaux arrêts TC du territoire, pôles d'échange ou parkings relais, et de déployer une offre de stationnement vélo sécurisée aux abords des principales haltes ferroviaires du territoire (Boisieux, Roex, Farbus)



Orientation 6 : Animer la politique vélo communautaire

Inciter les usagers à utiliser le vélo comme mode de déplacement à part entière via des actions de communication et des événements et mettre en place des actions pédagogiques auprès des enfants.



Action 19 : Le "savoir-rouler"

Le "Savoir rouler à vélo" permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Pour ce faire, plusieurs séances avec différents objectifs sont organisées dans les écoles. Les modules sont animés par des intervenants tels que, l'Office des Sports et l'association Profession Sport 62, qui mettent à disposition des écoles des éducateurs sportifs. La Communauté urbaine met à disposition le matériel du parcours, les casques et les vélos.

Action 20 : Le vélo : un mode de déplacement à part entière

Il s'agit de développer en parallèle de l'ensemble des actions mises en œuvre, une véritable politique de communication. Dans un premier temps, la communication devra être accentuée sur l'offre existante sur le territoire :

- Un plan de l'ensemble des aménagements (itinéraires, stationnements) existants sur le territoire, les points de franchissement, les points durs à éviter ...
- Un annuaire de l'ensemble des acteurs et prestataires du vélo sur le territoire

Dans un second temps, il s'agit également de communiquer auprès du grand public pour promouvoir l'usage du vélo, mais également d'améliorer les connaissances des usagers sur différentes thématiques : sécurité routière, évolutions réglementaires, partage de l'espace public ...

Action 21 : Les impacts sur la santé et le bien-être des usagers

Il s'agit dans la politique de communication d'intégrer ces aspects afin que la population prenne conscience des bienfaits de l'usage du vélo.

Action 22 : Evènements "mobilité"

L'action consiste à profiter d'évènements nationaux annuels pour organiser des manifestations :

- La semaine de la mobilité en septembre
- Le Mai à vélo en mai

Ces évènements viendront compléter la politique de communication mise en place dans le cadre du Plan Vélo. Il sera également possible de s'appuyer sur ces évènements pour inaugurer des aménagements, mettre en place de nouveaux dispositifs, distribuer des kits de sécurité, dresser le bilan de la politique cyclable ...

Action 23 : Développer une application mobile

Il s'agit de partager et communiquer sur les aménagements cyclables existants et services offerts aux usagers en s'appuyant sur des sites internet ou applications existants pour faire connaître et faciliter l'usage des cheminements cyclables. Cela permettra de mettre à disposition des usagers une cartographie à l'échelle de la CUA reprenant les aménagements cyclables existants et services offerts sur le site de la Communauté Urbaine d'Arras, mise à jour annuellement.

